

# vivre ensemble

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

N ° 2 3 1 ■ JANVIER 2 0 2 2

VILLAGE DE  
**SAINTE JEAN**  
DE MOIRANS

*La municipalité vous présente  
ses meilleurs vœux pour  
l'année 2022 !*

## ■ Un troisième médecin !

La commune a le plaisir d'accueillir un troisième médecin à la maison médicale : le Docteur Florian Chabert qui s'installe début janvier.

## ■ Décès

Le mois dernier, Marcel Bortolato, Saint-Jeannais depuis de très longues années et ancien conseiller municipal de 1983 à 1995 sous les mandats de Robert Veyret, maire honoraire, nous a quittés. C'était un homme droit qui a participé activement à la vie communale, notamment en mettant en place le nom des rues de notre commune. Peintre de profession, il avait rafraîchi tous les murs de la maison communale en ne demandant rien, ni pour la peinture, ni pour son travail ! Nous présentons nos condoléances à sa famille.

## SECURITÉ

### La zone de rencontre

#### *Comment doivent se comporter les cyclistes ?*

Elle est définie par l'article R110-2 du Code de la route : « Zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies, en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. »

Ainsi dans la « Zone 20 » :

- Les piétons ont la priorité sur tous les véhicules et peuvent circuler sur la chaussée, sans y stationner, même si des trottoirs sont présents.
- Les véhicules doivent circuler à une vitesse inférieure à 20 km/h et ne doivent pas forcer les piétons à se ranger vite pour les laisser circuler.
- La priorité à droite reste la règle pour les véhicules.
- L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse 20 km/h, la règle générale est la circulation à double sens des cyclistes (doubles sens cyclables généralisés).
- L'arrêt et le stationnement sont interdits sauf sur les emplacements aménagés à cet effet.

**En somme, tous véhicules motorisés, ou non motorisés, cycles y compris, doivent respecter la limitation de vitesse de la section de voie dans laquelle ils circulent.**

## CONSEIL MUNICIPAL

### Retour sur la dernière séance

Lors du conseil municipal du 16 décembre ont été prises les délibérations suivantes :

- Remboursement de frais. VOTE : 26 voix pour.
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme. VOTE : 21 voix pour, 6 voix contre.
- Institution du Droit de Préemption Urbain. VOTE : 21 voix pour, 6 abstentions.

Retrouvez le texte intégral sur le site internet de la mairie. Un poste informatique est à disposition du public à l'accueil de la mairie.

## EN BREF

### ■ Bienvenue à

- Lindsey Da Cunha née le 11 décembre

### ■ Ils ont uni leur destinée

- Michèle Lienard et Alain Girardon le 4 décembre
- Nathalie Ageron et Thierry Vincent le 18 décembre

### ■ Ils nous ont quittés

- Marcel Bortolato le 18 novembre
- Giselle Donier veuve Martin le 6 décembre

### ■ Recensement militaire

Nous vous rappelons que le recensement militaire est obligatoire pour les filles et les garçons qui ont atteint l'âge de 16 ans. Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de son anniversaire. La démarche s'effectue en Mairie.

### ■ Spectacle participatif

La Cité des Héros présente :  
Mon voisin, cet autre qui est venu vers moi alors que je ne m'y attendais pas !

Venez applaudir cette création partagée avec les habitants de Saint-Jean-de-Moirans le **samedi 22 janvier à 15 h et à 18 h au centre socio-culturel.**

Entrée libre;

Réservations et informations :  
citedesheros@gmail.com

Tél : 06 30 66 39 82

## URBANISME

### Ne soyez pas en infraction...

Que ce soit en ce qui concerne les précipitations ou les épisodes de canicule, il est nécessaire de prendre en compte l'évolution du climat, et le PLU qui vient d'être approuvé le 16 décembre 2021 prévoit des mesures pour nous protéger et limiter l'impact de ces phénomènes.

Depuis la loi sur l'eau de 2006, les communes doivent limiter l'imperméabilisation des sols. A Saint-Jean-de-Moirans, en fonction du zonage du PLU, il faut laisser 20 à 50% de surface permettant d'absorber l'eau de pluie. Ainsi, les places de stationnement doivent être perméables, les revêtements de type enrobé doivent être limités, les créations ou agrandissements de terrasses peuvent, dans certains cas, ne pas être autorisés.

Afin de préserver la biodiversité et les espaces verts, le PLU fait apparaître des Espaces Boisés Classés (qu'il est strictement interdit de modifier) et des Espaces Verts Protégés (où toute destruction devra être compensée par de nouvelles plantations dans le même secteur).

Pour toutes ces modifications sur votre propriété, il conviendra de faire une Déclaration Préalable avant travaux ; vérifiez sur notre site <https://www.st-jean-de-moirans.fr/2405-le-plan-local-d-urbanisme.htm> le zonage de votre terrain (documents 4B1, 4B2 et 4B3) puis renseignez-vous auprès du service URBANISME pour ne pas être en infraction.

## SOIRÉE CONCERT

### Sandra Amico à Saint-Jean-de-Moirans le samedi 15 janvier à 20 h

Sandra est une artiste exceptionnelle. Choriste de la tournée « âge tendre et tête de bois », elle a fait toutes les plus grandes scènes d'Europe, et elle se produira à Saint-Jean pour votre plus grand plaisir !

Venez nombreux assister à ce concert pour découvrir votre voisine saint jeannaise ! Vous ne serez pas déçus !

Cette soirée est organisée par Tous ensemble à la Vouise au profit de la recherche sur les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin via l'A.F.A.Crohn RCH France.

Prix d'entrée : 12 €.

Une buvette sera mise à disposition selon les règles sanitaires en vigueur !  
Réservation sur le site [tousensemblealavouise.fr](https://tousensemblealavouise.fr) ou par tél 06 72 33 06 24.

## COMPAGNIE DE THÉÂTRE IMP'ACTE

### Représentation le 2 février

Une représentation de théâtre - Forum se tiendra dans notre village le 2 février à 16 h.

La compagnie de théâtre IMP'ACTE mettra en scène cette représentation à partir de témoignages réels. Il s'agit d'un "Théâtre-Forum" - théâtre interactif et participatif au service de tous les citoyens.

La thématique choisie est l'isolement sur nos territoires. La création théâtrale est exclusivement basée sur un recueil de témoignages. Le thème de l'isolement est très large et vaste. Il peut s'agir d'isolement durant les précédents confinements liés à la crise Covid. Il peut s'agir de sentiment d'isolement après un deuil ou une séparation, ou encore d'isolement face à une maladie, face à une différence, ou face à une situation d'urgence, ou encore d'isolement par manque de moyens financiers etc...

Les comédiens mettront en scène trois situations qui seront présentées au public le **mercredi 2 février** à Saint-Jean-de-Moirans à **16 h au centre socio-culturel.**

## Inscriptions rentrée 2022

Les inscriptions à l'école publique Vendémiaire pour la rentrée de septembre 2022 auront lieu du **lundi 3 janvier au vendredi 11 février**. Seuls les enfants nés en 2019, ceux entrant en CP et les nouveaux arrivants sont concernés. Veuillez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile, du carnet de santé et d'un certificat de radiation pour les enfants scolarisés dans une autre école. Vous pouvez joindre la directrice au 04 76 35 38 86 tous les mardis, jeudis et vendredis.



### CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

## 12 nouveaux élus au CME

Après une présentation du CME dans les deux écoles de la commune, de nombreux jeunes ont présenté leur candidature. 24 d'entre eux ont travaillé en atelier afin de préparer des affiches, qui ont par la suite été exposées dans les cours des écoles.

Jeudi 9 décembre ont eu lieu les élections du Conseil Municipal des Enfants. 12 élèves de Saint-Jean-de-Moirans, représentant les écoles Vendémiaire et du Sacré-Coeur, en classe de CM1 ou CM2 ont été élus. Un premier conseil a eu lieu le 16 décembre, occasion pour Augustine, Faustine, Jules, Justin, Léo, Maé, Maël, Marilou, Noah, Raphaël, Victor et Yasmine de présenter leurs idées et de s'organiser en commissions.

Si vous souhaitez faire une remarque ou proposer une idée au CME, n'hésitez pas à utiliser la boîte à idées toujours présente sur le mur de la mairie, à côté du nichoir à livres.



### SOU DES ECOLES

## Panique au pays des contes

Le sou des écoles propose un spectacle "Panique au pays des contes" avec la troupe La chouette comédie, le **23 janvier au centre socio-culturel à 16 h** (ouverture des portes à 15 h 30). Prix de l'entrée 4€ pour les enfants de 3 à 11 ans, 7€ pour les adultes et enfants de 12 ans et plus.

Pass sanitaire obligatoire. Port du masque et gestes barrières obligatoires.

Bon de réservation et informations supplémentaires sur le site <http://souvendemiaire.e-monsite.com/>



### ENVIRONNEMENT - NUISANCES

## Chenilles processionnaires

Si vous êtes concerné(e) c'est le moment de vous protéger et de protéger votre voisinage contre les prochaines processions de chenilles printanières. Pensez à programmer l'échenillage ou à faire couper les rameaux de vos pins s'ils supportent des nids ou faites installer un éco piège (piège à collier) sur vos arbres.

## Grippe aviaire

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a relevé le niveau de risque au niveau « élevé » en raison de l'accélération du nombre de cas ou foyers détectés d'influenza aviaire en Europe. Ce relèvement vise une vigilance renforcée dans un but préventif et prévoit notamment la **mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filet des basses-cours**.

Sur notre site rubrique « S'informer » >> « Sécurité & Prévention » >> « Grippe aviaire », vous trouverez la Fiche d'information « Renforcement des mesures de biosécurité ».

Il est rappelé que la grippe aviaire n'est pas transmissible à l'homme par la consommation de viandes de volailles, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire.

A découper selon les pointillés et à conserver pour avoir les informations utiles de la Mairie et l'Agenda de janvier

# vivre ensemble

AGENDA ■ JANVIER 2022



- **Ouverture de la mairie**  
8 janvier de 9 h à 12 h
- **Permanence des élus**  
15 janvier de 9 h à 12 h sans rendez-vous
- **Soirée concert Sandra Amico**  
15 janvier à 20 h au centre socio-culturel
- **Ouverture de la mairie**  
22 janvier de 9 h à 12 h
- **Spectacle La cité des Héros**  
22 janvier à 15 h et à 18 h  
au centre socio-culturel
- **Spectacle "Panique au pays des contes"**  
23 janvier à 16 h au centre socio-culturel
- **Permanence des élus**  
29 janvier de 9 h à 12 h sans rendez-vous
- **Théâtre forum Imp'acte**  
2 février à 16 h au centre socio-culturel
- **Ouverture de la mairie**  
5 février de 9 h à 12 h
- **Permanence des élus**  
12 février de 9 h à 12 h sans rendez-vous
- **Ouverture de la mairie**  
26 février de 9 h à 12 h

**N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le nouveau site internet de la commune.**

**Vous y trouverez non seulement toutes les informations dont vous pouvez avoir besoin sur Saint-Jean, mais nous vous informons aussi, en temps réel, de toutes les actualités et événements qui concernent votre village.**  
<https://www.st-jean-de-moirans.fr/>

## Mairie

Tél : **04 76 35 32 57**

Mél : [mairie@st-jean-de-moirans.fr](mailto:mairie@st-jean-de-moirans.fr)

web : [www.st-jean-de-moirans.fr](http://www.st-jean-de-moirans.fr)

*Retrouvez-nous également sur notre page Facebook :  
Saint Jean de Moirans - Page de la Commune*

**Le prochain "Vivre ensemble" paraîtra début février. Faites parvenir vos articles avant le 15 janvier.**

Directeur de la publication : L. Béthune  
Rédaction, conception, création :  
Commission Communication  
Impression : Mairie  
Dépôt légal en préfecture : n°37/01/presse



# info services

JANVIER 2022

VILLAGE DE  
**SAINTE JEAN**  
DE MORVANS

## Numéros d'urgence

Samu : 15  
Police secours / gendarmerie : 17  
Pompiers : 18  
N° général : 112  
Police municipale : 04 28 70 47 47

## Médecin de garde

En cas d'urgence le week-end et les jours fériés, faites le 15 pour obtenir les coordonnées du médecin généraliste de garde.

### Pharmacie : Cécile CHADUC

146 Ch. de l'Île Verte - Tél : 04 76 35 37 48 ou le 09 67 54 37 48 -

Fax : 04 69 96 09 02 - phcie.saintejeannaise@gmail.com

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 19 h. Le samedi : de 8 h 30 à 12 h 30.

Pharmacie de garde affichée en vitrine, ou au 08 25 74 20 30 ou sur [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr).

## Professionnels de la santé

- **Frédéric SALGUES** • Réflexologie  
70 Av. Marie Fourcade - Tél : 06 32 71 26 41
- **Marie GATHMANN** • Praticienne hypnose  
151 rue de Franquette - Tél : 06 21 33 75 37
- **Géraldine ALBERTI** • Praticienne EFT et hypnose  
06 84 72 15 54 - [geraldine.alberti@outlook.fr](mailto:geraldine.alberti@outlook.fr)

### MPS : 63 Chemin des Marronniers

- **Karine LIMOUSIN** • Infirmière  
Tél : 04 76 07 84 16 - 06 17 42 72 58
- **Julia LAUTER, Stéphanie MOLLE, Florent OLIVA, Emilie PAILLOT**  
Masseurs Kinésithérapeutes. Tél : 04 76 67 32 71
- **Grégory FAGOT** • Ostéopathe. Tél : 04 76 07 74 17
- **Ana TABARES** • Pédicure, podologue  
Tél : 04 76 35 30 94
- **MOLLE Stéphanie** • Praticienne en Médecine Traditionnelle Chinoise. Tél : 06 64 52 76 82

### MSP : 5 Place du Champ de Mars

- **Pauline SUPPO, David LEBRES, Florian CHABERT**  
• Médecins généralistes. Tél : 04 76 31 35 03
- **Fleur DARRE** • Orthophoniste. Tél : 07 66 17 34 72
- **Marie DAMOFLI** • Diététicienne nutritionniste  
Tél : 06 17 38 84 34
- **Anais DECLOEDT** • Orthoptiste. Tél : 07 69 62 22 56
- **Delphie GEOFFRIN** • Orthophoniste  
Tél : 06 88 66 99 15
- **Bertille MARMEY** • Psychologue clinicienne  
Tél : 07 49 49 88 22
- **Viviane VICAT** • Neuropsychologue et éducatrice spécialisée. Tél : 06 04 55 15 81

## En cas de violences conjugales ou intrafamiliales

17 : police secours  
3919 : pour recevoir de l'aide  
119 : enfance en danger  
114 : pour prévenir les forces de l'ordre par SMS  
0800 00 38 38 : Allo Familles Isère  
0800 130 000 : Plateforme d'écoute pour les personnes en besoin de soutien psychologique

**Marché sur la place du Champ de Mars les mardis et vendredis de 8 h à 13 h.**

**En cas de problème avec les poubelles ou les Points d'Apport Volontaire des déchets : 0800 508 892**

## Maison Pour Tous

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat de la MPT

Tél : 04 76 35 30 09 • <https://moupette.wixsite.com/mptstjean>

### ■ Infos sections

#### • Appel à bénévoles...

Vous avez besoin de la MPT pour pratiquer certaines de vos activités... nous avons besoin de vous pour renforcer l'équipe de bénévoles et participer au bon fonctionnement de la Maison Pour Tous. Un grand merci à vous d'avance, y compris aux parents d'enfants du Centre de Loisirs, en faisant partie par exemple du Conseil d'administration. Contacter le directeur à la MPT.

#### • Relaxologie :

Une pratique issue de différentes disciplines alliant des exercices de respiration, d'Eutonie, de Do-In, de massages, de visualisation, de méditation...

XPEO : Basés sur un travail d'étirement et de relâchement du corps, les exercices permettent de stimuler l'énergie vitale : le Qi.

Kundalini (méditation active) : Elle libère du stress, nettoie les émotions, calme le mental et permet ainsi d'entrer facilement dans l'espace de méditation.

Ados ou adultes, venez vous détendre, respirer et participer activement à l'équilibre de votre santé, en partageant un moment convivial.

Séances à la MPT les lundis de 14 h 30 à 15 h 45. Il reste encore 2 places possibles.

Renseignements auprès de Françoise GONIN (animatrice) au 06 78 10 16 98.

### ■ Expo photos 2022

Si le contexte sanitaire le permet...nous vous donnons rendez-vous, les **samedi 5 et dimanche 6 février prochains, de 10 h à 18 h** dans les locaux de la MPT.

Le thème retenu en est : « Les petites bêtes... ». Le vernissage est prévu le samedi 6 février à 12 h. Nous espérons pouvoir le faire...avec cette convivialité à retrouver !

La Maison des Isles de Saint-Jean et ses résidents seront parmi nous, comme depuis quelques années. L'expo sera délocalisée chez eux les **11 et 12 février**. L'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées (AFIPH) de Voiron participera également à notre expo. L'installation de l'exposition se fera dès le vendredi 4 février à partir de 16 h et pourra se terminer le samedi 5 février entre 9 h et 10 h.

Petits rappels techniques : vos clichés devront être sous cadre prêt à être accroché. Le décrochage est prévu le dimanche 6 février à 17 h 30. Prévoir sur le cadre un petit carton explicatif (lieu, époque, inspiration, historique...) ainsi que vos coordonnées et signaler votre participation au secrétariat de la MPT - tel : 04 76 35 30 09 ou auprès de Ginette BOURDERIAT ([gigibour@gmail.com](mailto:gigibour@gmail.com)) et au 06 21 87 80 17.

***La Maison Pour Tous présente à tous ses adhérents mais aussi à l'ensemble des Saint-Jeannais ses meilleurs vœux pour 2022, espérant retrouver la convivialité qui la caractérise et une sérénité suite à ces années compliquées !***